

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2026

NOTE DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2025



territoire
d'énergie

FLANDRE

Préambule

Afin de renforcer l'information des élus et des citoyens, une note de présentation brève et synthétique doit être jointe au CA et au BP.

Cette note ainsi que le CA 2025 seront téléchargeables sur le site du Syndicat dans un délai 15 jours maximum suivant le vote du CA 2025.

I) Contexte local

A) Situation géographique et institutionnelle : 98 communes adhérentes dont 94 communes dans le Nord et 4 communes dans le Pas de Calais



B) Situation démographique

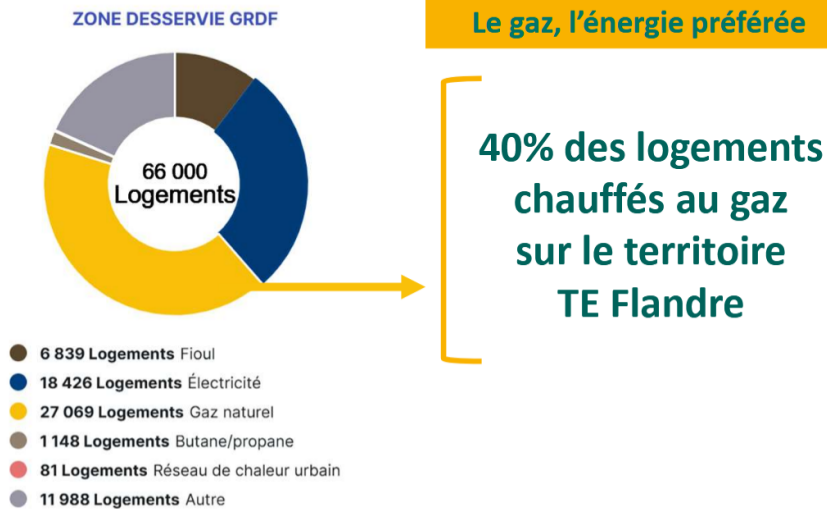
Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 706 habitants au 1^{er} janvier 2025

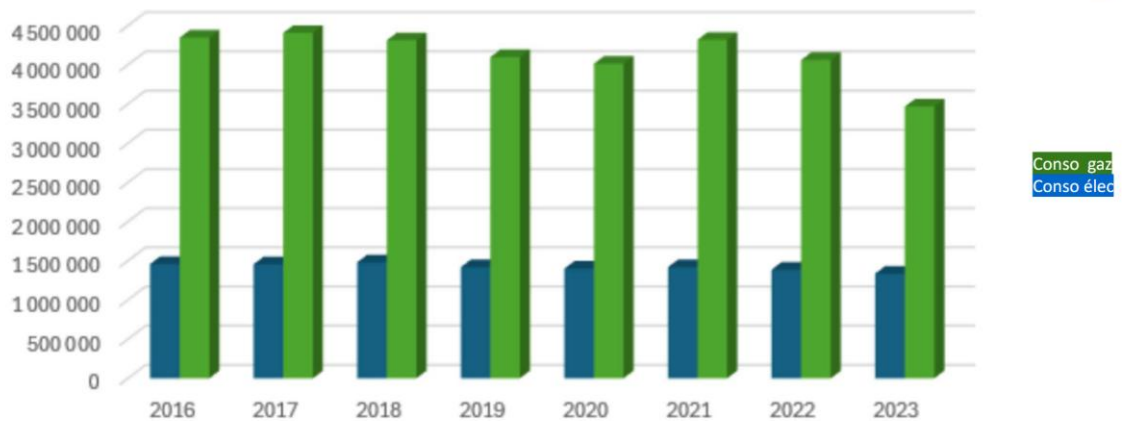
C) Données synthétiques en Flandre



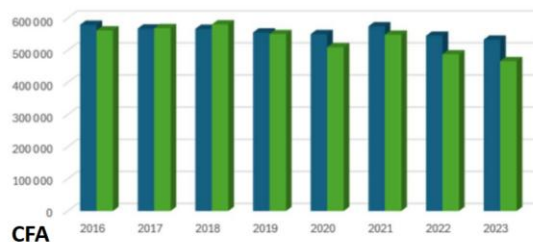
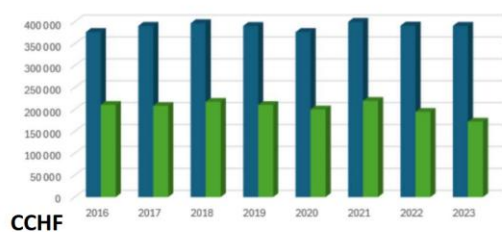
Répartition résidences principales par énergie de chauffage



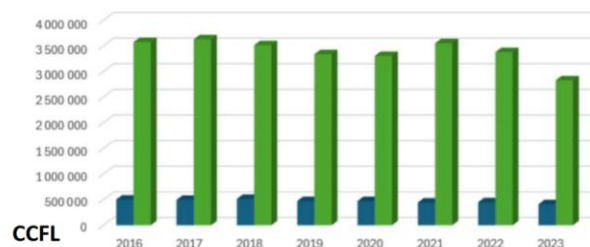
Répartition des consommations d'énergie (CCHF – CFA – CCFL)



Répartition des consommations d'énergie (CCHF – CFA – CCFL)

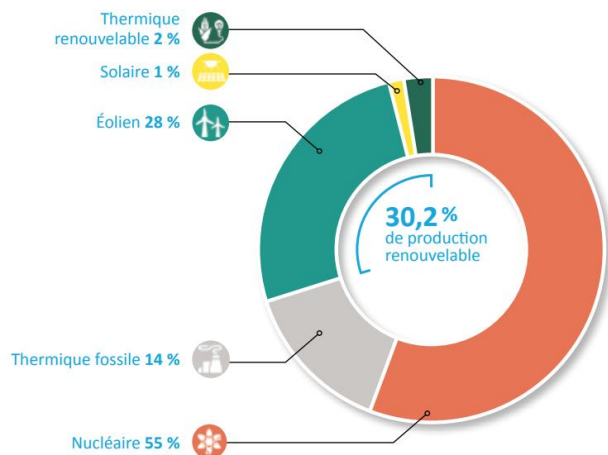


Conso gaz
Conso élec

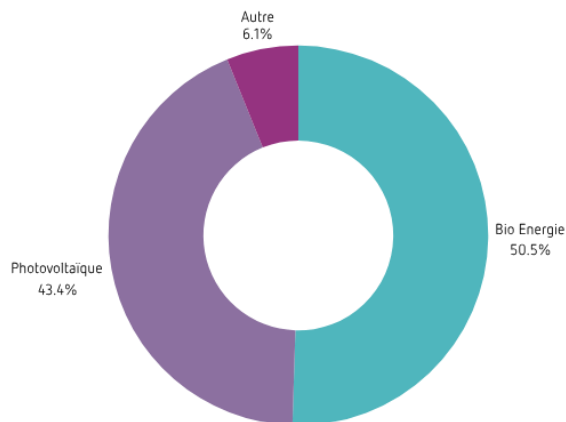


L) Production d'électricité verte en région Hauts de France et en Flandre

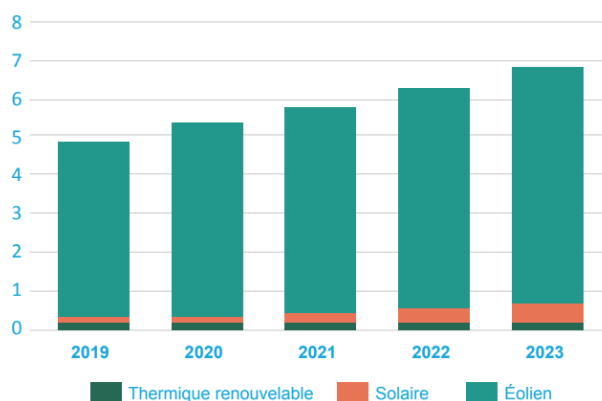
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE RÉGIONALE EN ÉNERGIE



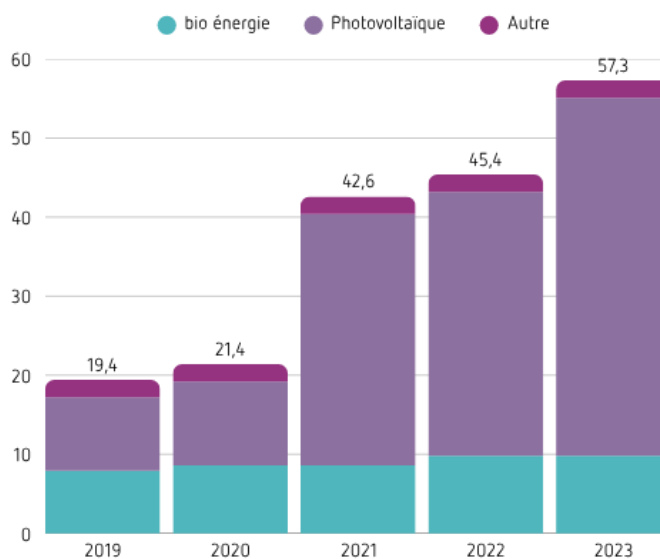
Répartition de la production électrique à la maille de la Flandre



ÉVOLUTION DU PARC DE PRODUCTION RENOUVELABLE (EN GW)



Evolution du parc de production à la maille de la Flandre EN MWH



Sources RTE - Rapport HDF 2023

Source : Enedis - Open data 2023

M) Production de gaz vert en Flandre

Source : GRDF - données au 31 12 2023



5 unités de méthanisation en service sur le territoire

EN 2023

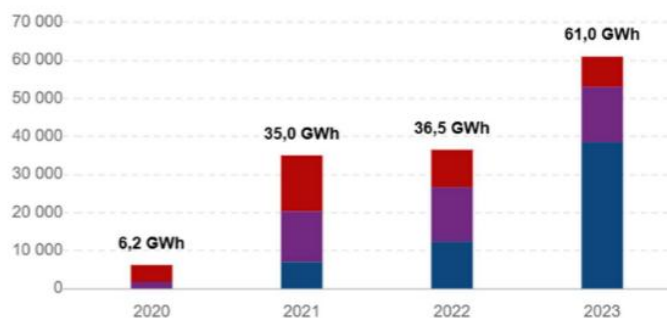
Biométhane injecté



- 38,5 GWh Agricole autonome
- 14,5 GWh Agricole territorial
- 0,0 MWh Biodéchets (urbains)
- 0,0 MWh Industriel territorial
- 8,0 GWh ISDND
- 0,0 MWh STEP



Injection annuelle de biométhane (MWh/an)



Part du gaz vert dans les consommations gaz

EN 2023

706,9 GWh

Consommation de gaz sur le réseau GRDF



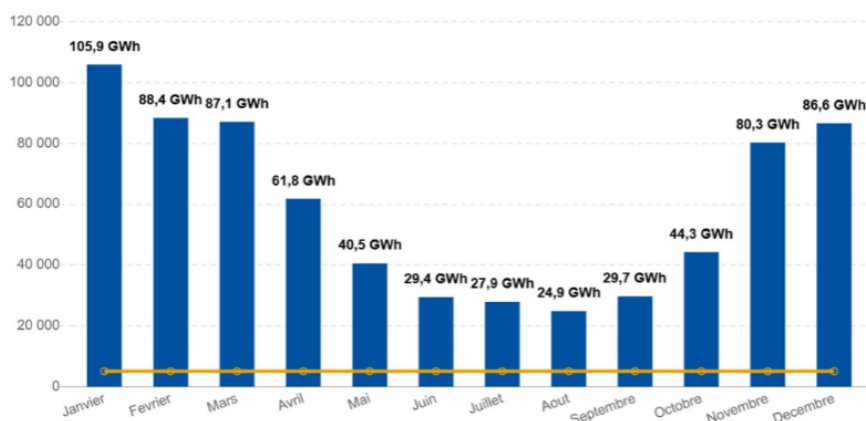
8,6 %

Gaz vert sur le territoire



21,2 %

Gaz vert sur la consommation du secteur résidentiel



II) Situation par compétences

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Energie) électricité et gaz

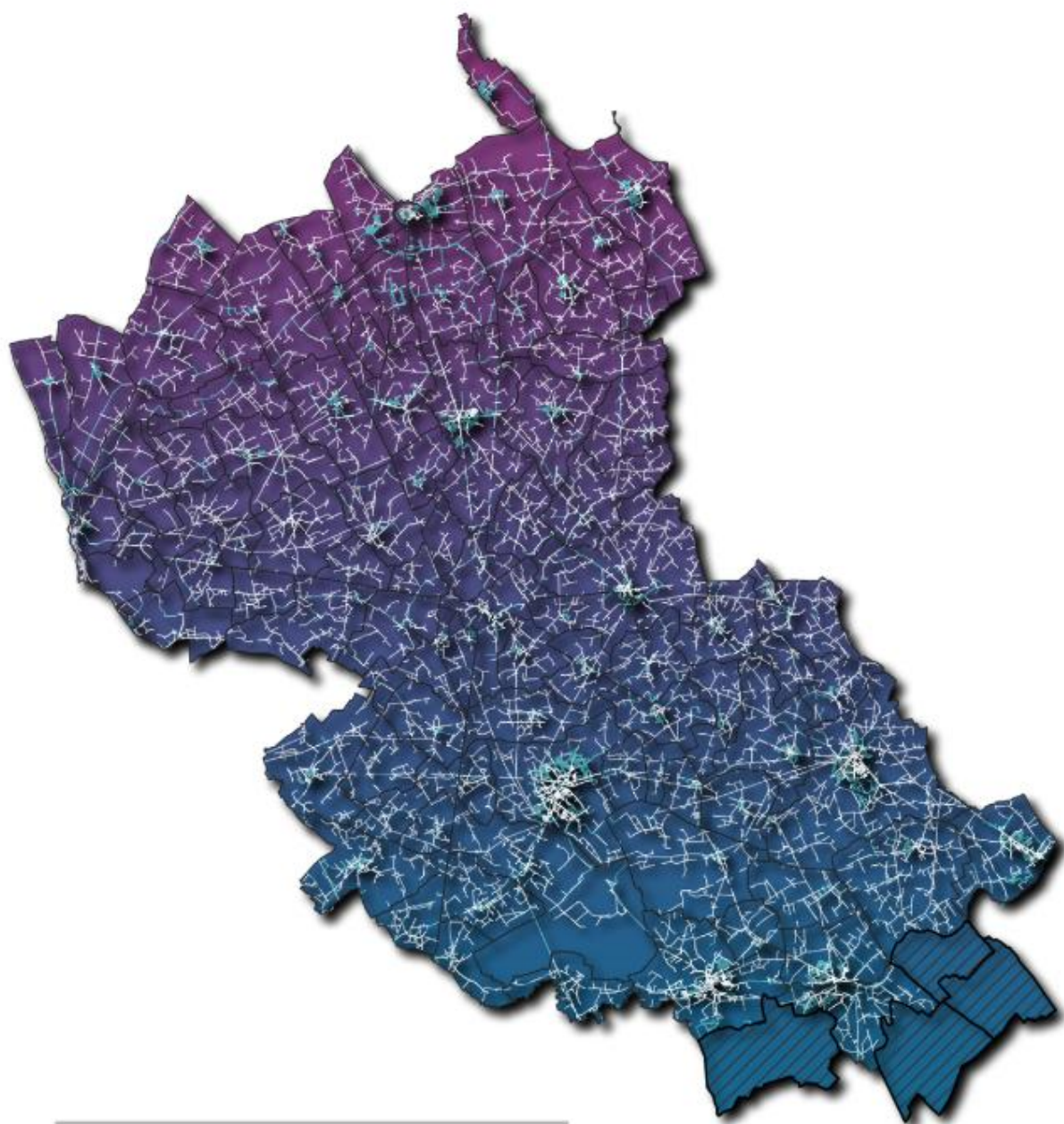
1. Septième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité - Troisième année du nouveau programme pluri -annuel d'investissement (PPI) signé avec ENEDIS

Les négociations entre le TE FLANDRE, ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un **programme pluri -annuel d'investissement (PPI) décliné par séquence de 4 ans (2023/24/25/26).**

ENEDIS et le TE FLANDRE ont dressé le bilan du premier PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté TE FLANDRE et ont validé la signature du second PPI lors du salon des Maires en novembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé et inscrit (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.



Carte de la concession de distribution
publique d'électricité
en Flandre au 31/12/2022

- Réseaux HTA et BT aériens
- Réseaux HTA et BT souterrains

2. Travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2025

Les 10 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 3527 mètres linéaires dont 1618 m de fils nus.

Le TE FLANDRE a réalisé le programme de travaux prévus avec ENEDIS.

A noter, le TE FLANDRE récupère la TVA directement auprès des services fiscaux.

3. Etat des relations contractuelles avec le concessionnaire et délégataire GRDF

Un accord national a été signé au printemps 2022 entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF sur un nouveau modèle de contrat de concession gaz. Ce nouveau modèle a vocation à s'appliquer au contrat historique du Syndicat. Ainsi après un cycle de négociations qui s'est déroulé sur l'année 2022 et le début de l'année 2023, le TE FLANDRE a signé avec GRDF un avenant au contrat de concession historique le 27 avril 2023 à Arnèke.

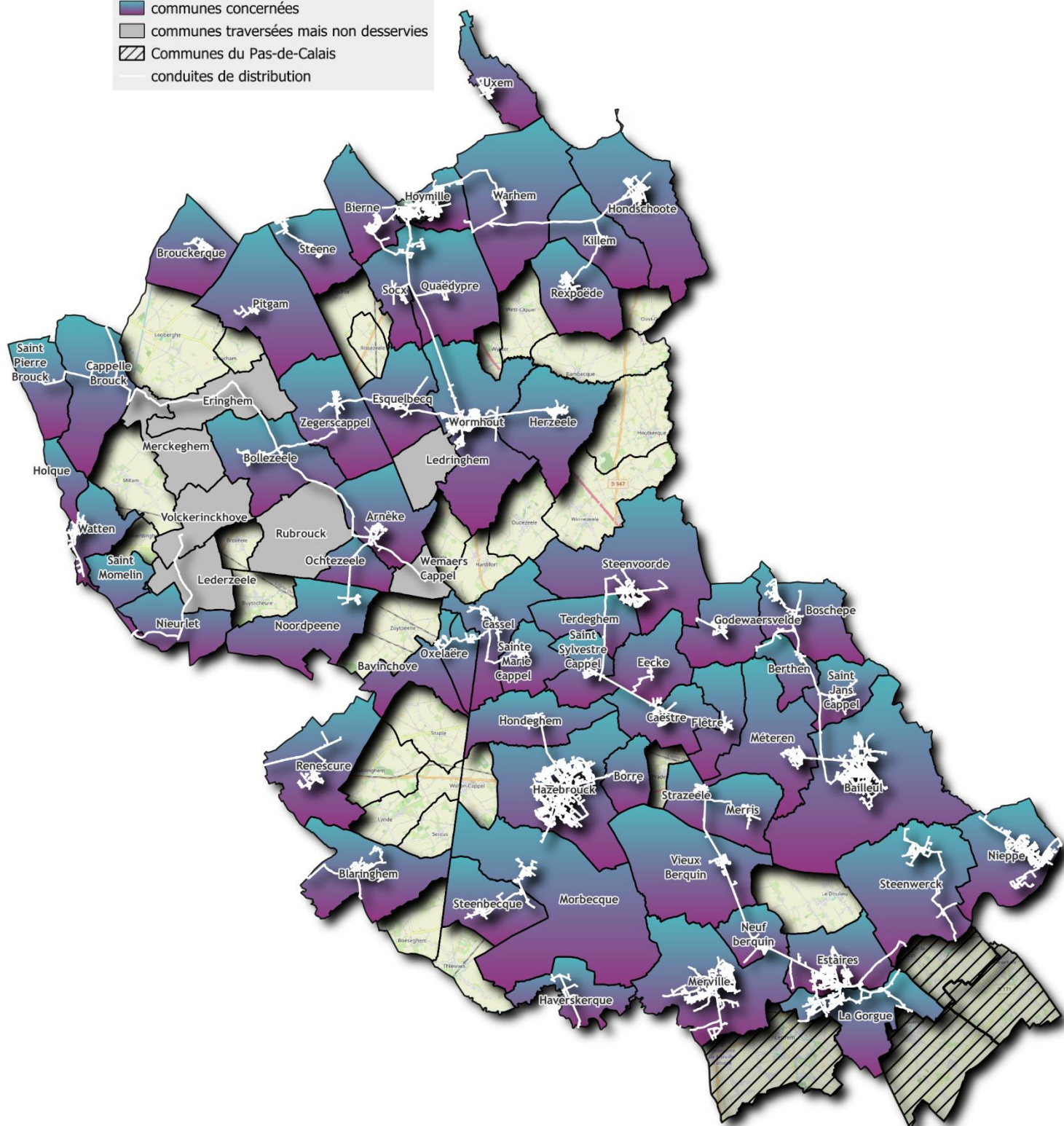
Le TE FLANDRE dispose également d'un contrat de délégation de service public (DSP) signé en 2009.

Par ailleurs, le TE FLANDRE a signé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Le réseau a été mis en service en 2024, à aujourd'hui on compte :

- 10 raccordements tertiaires publics
- 2 raccordements tertiaires privés
- 1 raccordement industriel
- 24 raccordements particuliers (7 sur la commune de Cappelle-Brouck et 17 sur Saint-Pierre-Brouck)

Carte de la concession de distribution publique
de gaz en Flandre

- communes concernées
- communes traversées mais non desservies
- Communes du Pas-de-Calais
- conduites de distribution



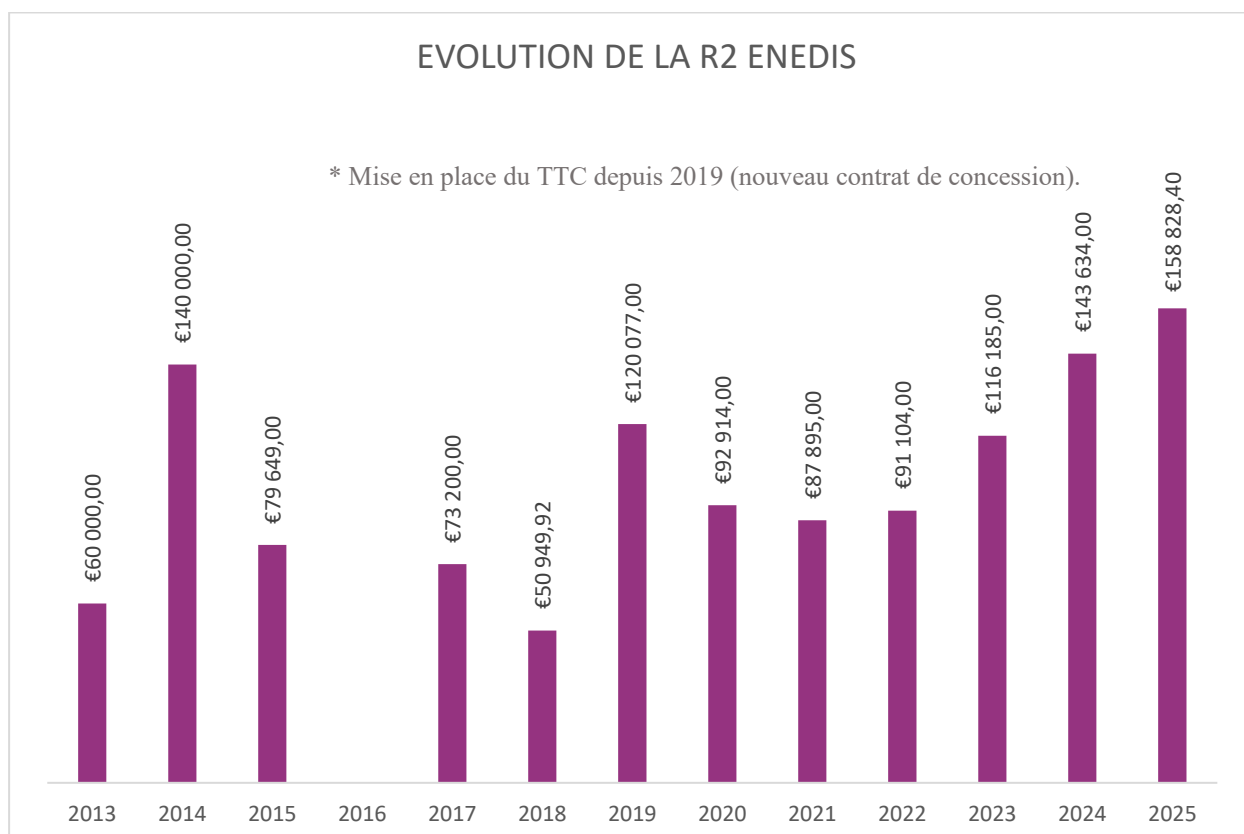
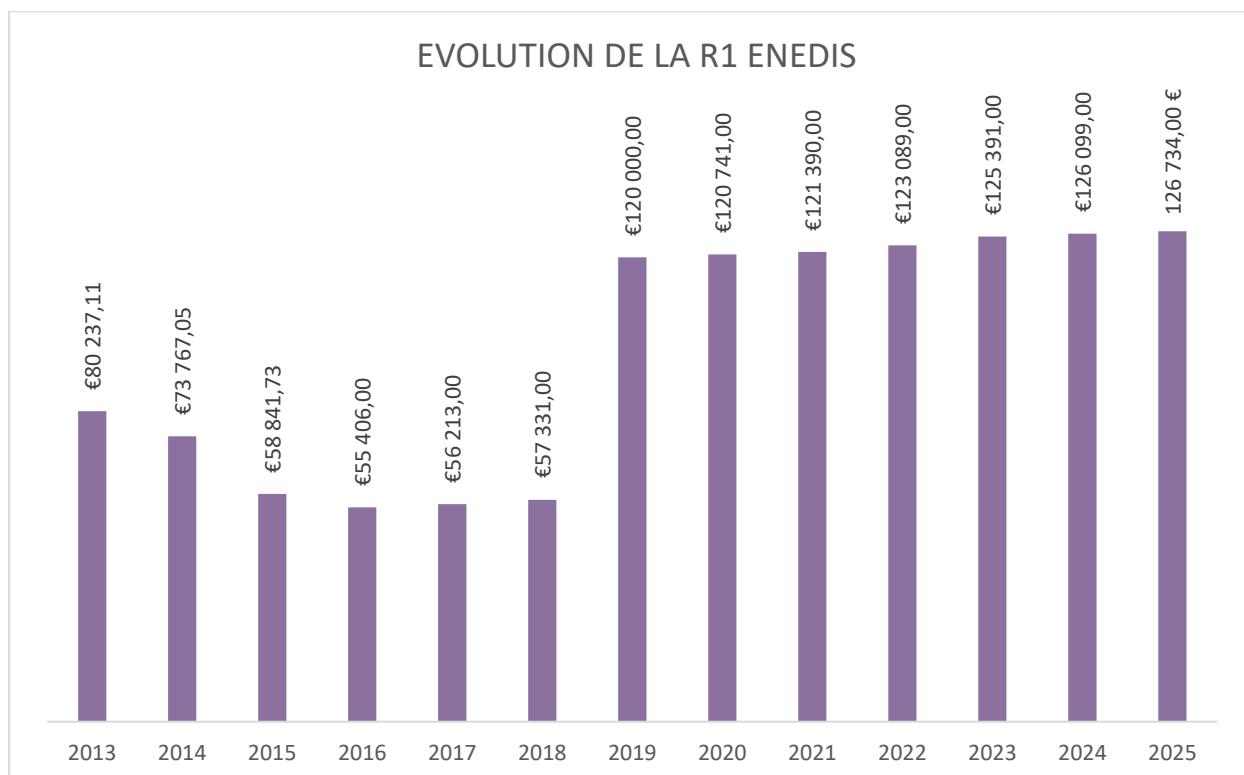
4. Travaux et actions réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

Le TE FLANDRE a signé en 2025, une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder une unité de méthanisation agricole à Volckerinckhove (Raccordement sur le réseau de Nieurlet via Lederzeele).

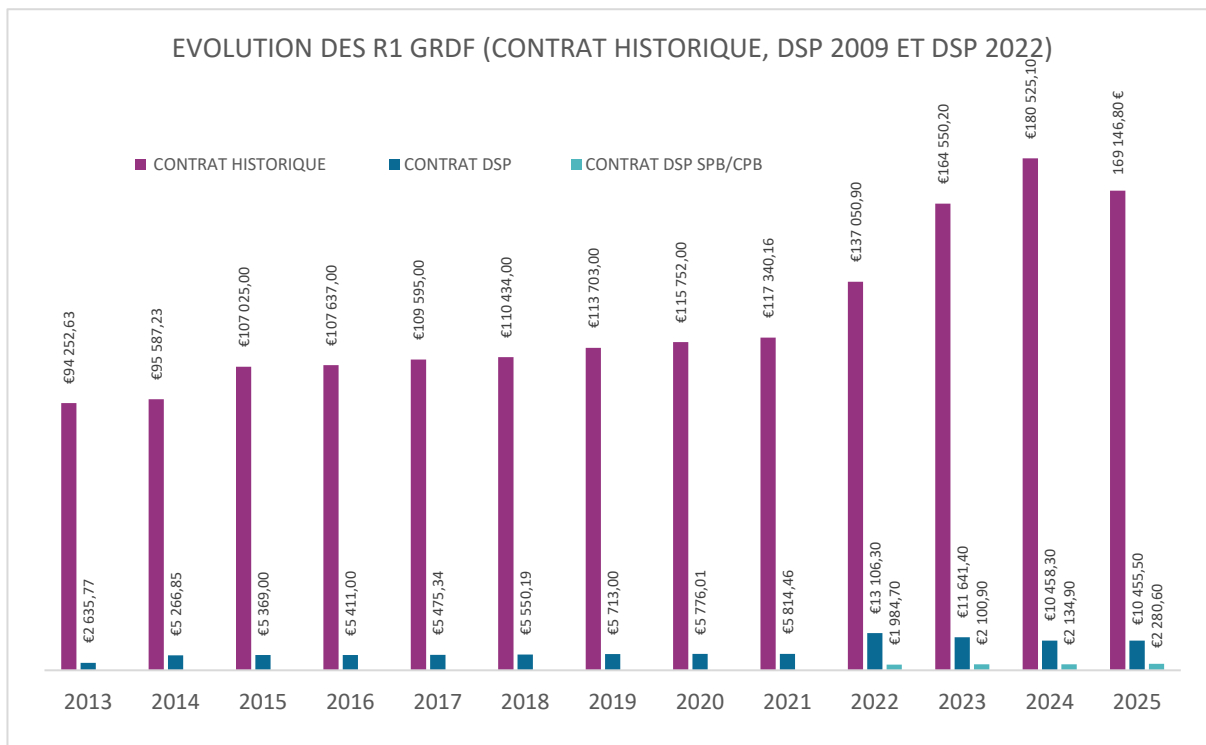


5. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2025 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire. En outre, la signature de l'avenant au contrat de concession gaz a permis de revaloriser très significativement la R1 depuis 2023.



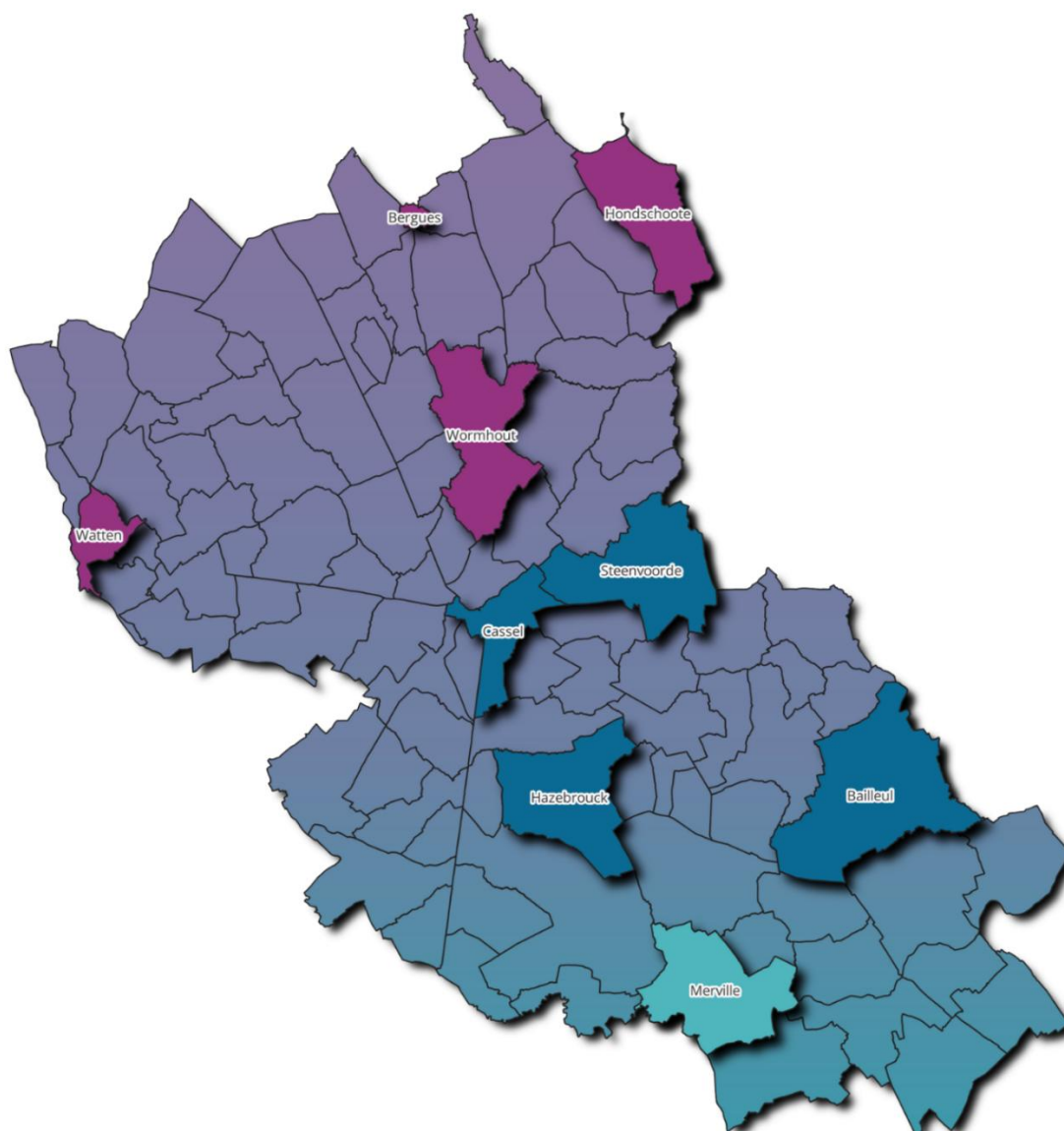
7. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2025 (R1 et R2)

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le TE FLANDRE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette **permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire**. Pour l'année 2025 (au 14 Octobre), 525 familles (196 en électricité, 120 en gaz naturel, 1 en gaz propane et 208 pour informations et utilisations des différents chèques énergie) ont été accueillies en permanence ou appel téléphonique.

Le service Précarité Energétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 29 novembre à Hazebrouck.

Le TE FLANDRE va prolonger sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité jusqu'au 31 décembre 2026.

Localisation des lieux d'accueil décentralisés :

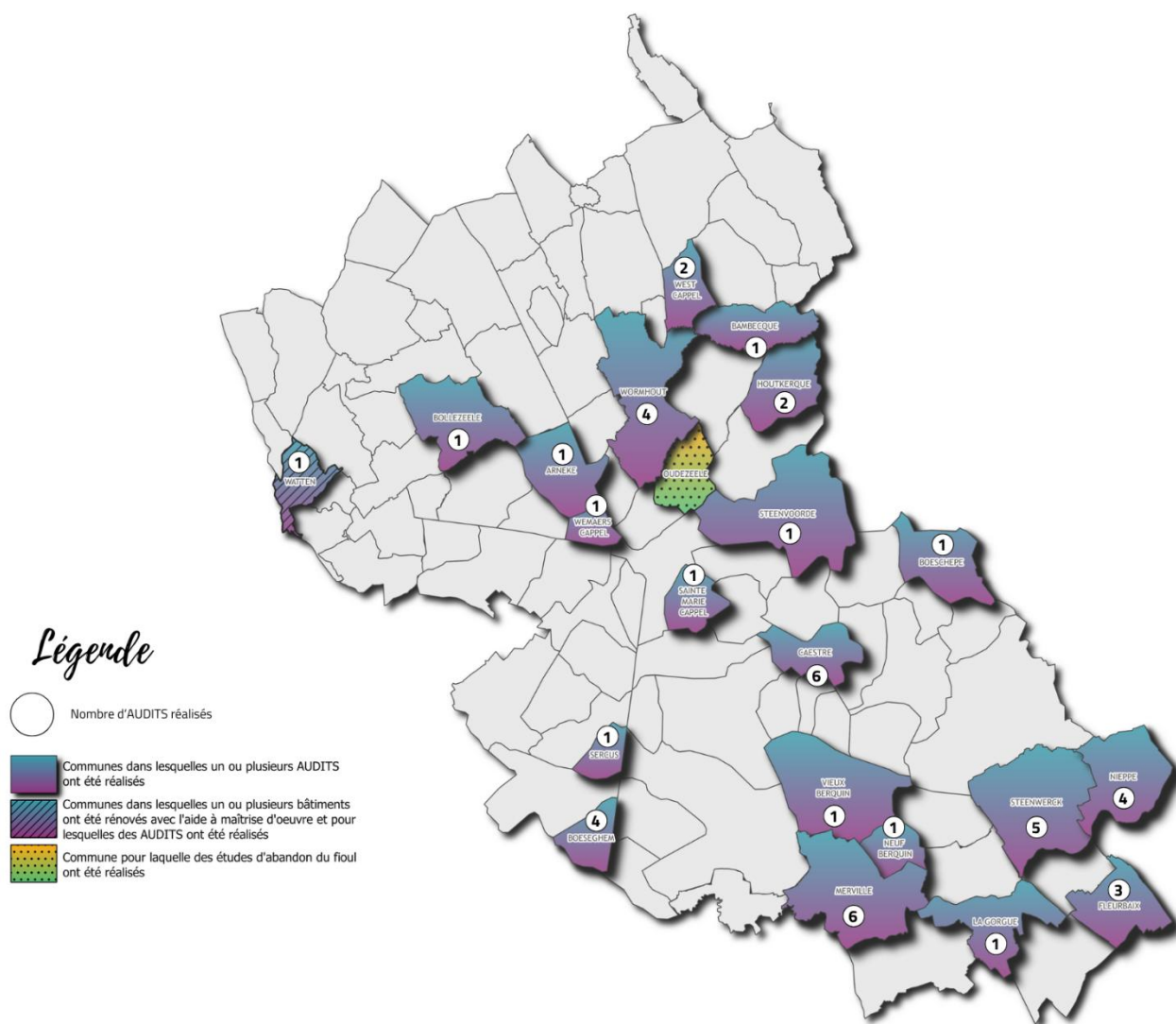


B) Compétences AODE et transition énergétique

1. Le programme ACTEE +

Le TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE+. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments publics.

Ce programme finance des postes d'économe de flux (4), des postes d'apprentis (2) et un poste de coordinateur (1), l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques, les études techniques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.



2. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maitrise de la demande en énergie (MDE), le TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

7 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE pour l'année 2025 à savoir :

- . HERZEELE pour la rénovation de la Salle Intersociété
- . SAINT JANS CAPPEL pour la rénovation de la Salle de Sports
- . LE DOULIEU pour la rénovation du Logement Communal (rue Louf)
- . SM SIROM FLANDRE NORD (Wormhout) pour la rénovation de l'éclairage et de la chaudière du bâtiment
- . BAVINCHOVE pour la rénovation de la Salle des Fêtes
- . BUYSSCHEURE pour la rénovation de la Salle des Fêtes
- . MORBECQUE pour la rénovation de la Mairie

Soit un montant de 34 927,01€

3 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2025 :

- . OXELAERE: Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison Médicale.
- . BOESCHEPE : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison du Steenhacker.
- . SERCUS : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école des 3 Pommes.

Soit un montant de 15 000€

En parallèle, le TE Flandre continue d'offrir la possibilité de valoriser des dossiers éligibles (travaux bâtiments) au titre des CEE.

3. Focus sur l'opération d'autoconsommation située sur le bâtiment du TE Flandre (30 rue Warein à Hazebrouck)

Les bureaux du TE FLANDRE (30 rue Warein à Hazebrouck) ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à Energie positive.

L'ensemble de la production est autoconsommé par le bâtiment et les véhicules électriques du TE FLANDRE.

4. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Un webinaire a été organisé en mai 2022 à destination des communes membres du TE FLANDRE sur le décret tertiaire, ses obligations et comment y répondre. Ce webinaire a été animé par le Vice-Président en charge de la transition énergétique.

Suite à ce webinaire, le TE Flandre a proposé aux communes assujetties au décret tertiaire de réaliser les différentes déclarations sur la plateforme OPERAT pour le compte des communes. 17 communes ont sollicité le TE Flandre afin de bénéficier de l'aide du Syndicat pour réaliser leurs déclarations.

Le TE FLANDRE continue d'actualiser chaque année les données sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le TE FLANDRE.

Dans la continuité du Décret Tertiaire, le TE FLANDRE a organisé une réunion en présentiel à destination des communes concernant le décret BACS (Building Automation and Control System) qui est la suite directe du Décret Tertiaire. Il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires (GTB) à partir du 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et à partir du 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW. Le but du décret est de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation afin d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

5. Programme ECOPOUSSE

Grâce à la convention Ecole Vert l'Avenir entre GRDF et le TE Flandre, le programme ECOPOUSSE porté par le programme ACTEE a pu être déployé pour l'ensemble des écoliers des communes du territoire.

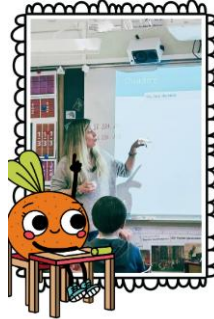
Ecopousse est un programme complet de sensibilisation à la transition écologique, destiné aux élèves de la maternelle (dès la MS) au CM2. Il vise à donner aux enfants les clés pour comprendre les enjeux environnementaux, et leur permettre d'agir à leur échelle pour réaliser des économies d'énergie. Ecopousse par ACTEE contribue à rendre les enfants acteurs et ambassadeurs de la transition énergétique, dans leur établissement et leur foyer. Ce sont 3 ateliers de sensibilisation variés par an et par classe, d'une durée d'1h à 1h30 qui sont animés en classe par un intervenant spécialisé.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, ce sont **2689 écoliers dans 131 classes pour une trentaine d'écoles du territoire** qui ont bénéficié du programme.

ECO POUSSE. EN FLANDRE !

Lancé le **28 janvier 2025** sur le Territoire d'Énergie Flandre, le programme ECOPOUSSE a rencontré un véritable engouement. Dès le premier atelier dans une école du territoire, la dynamique était lancée !

Au total, **131 classes réparties sur 29 communes**, de la maternelle au CM2, ont participé à des ateliers ludiques et pédagogiques pour apprendre à économiser l'énergie et lutter contre le gaspillage.



**DES ATELIERS MAIS AUSSI
DES REMISES DE PRIX!**



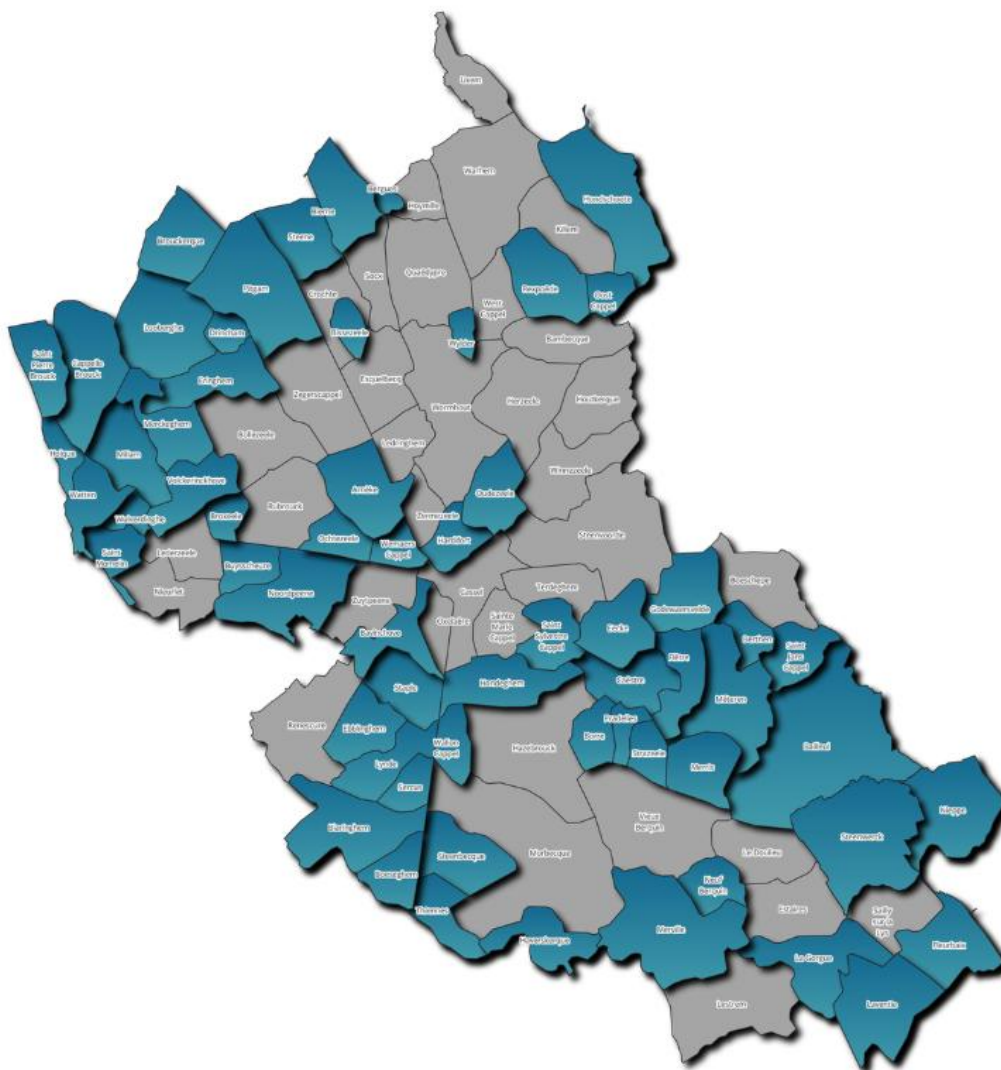
En 2025, le Territoire d'Énergie Flandre a signé une convention avec GRDF pour financer et soutenir le programme ECOPOUSSE, afin de sensibiliser les jeunes générations à la transition énergétique.

Après le succès retentissant de la première saison en 2025, ECOPOUSSE revient en **2026** et déjà plus de **100 classes** sont prêtes à relever le défi !

D) E) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

1. Maintenance de l'éclairage public

Pour l'année 2025, 62 communes adhérentes à la maintenance (option B). En outre, par convention le TE FLANDRE a également entretenu les zones d'activités de la COEUR DE FLANDRE AGGLO, de la CCHF, de la CCFL et du SMICTOM.

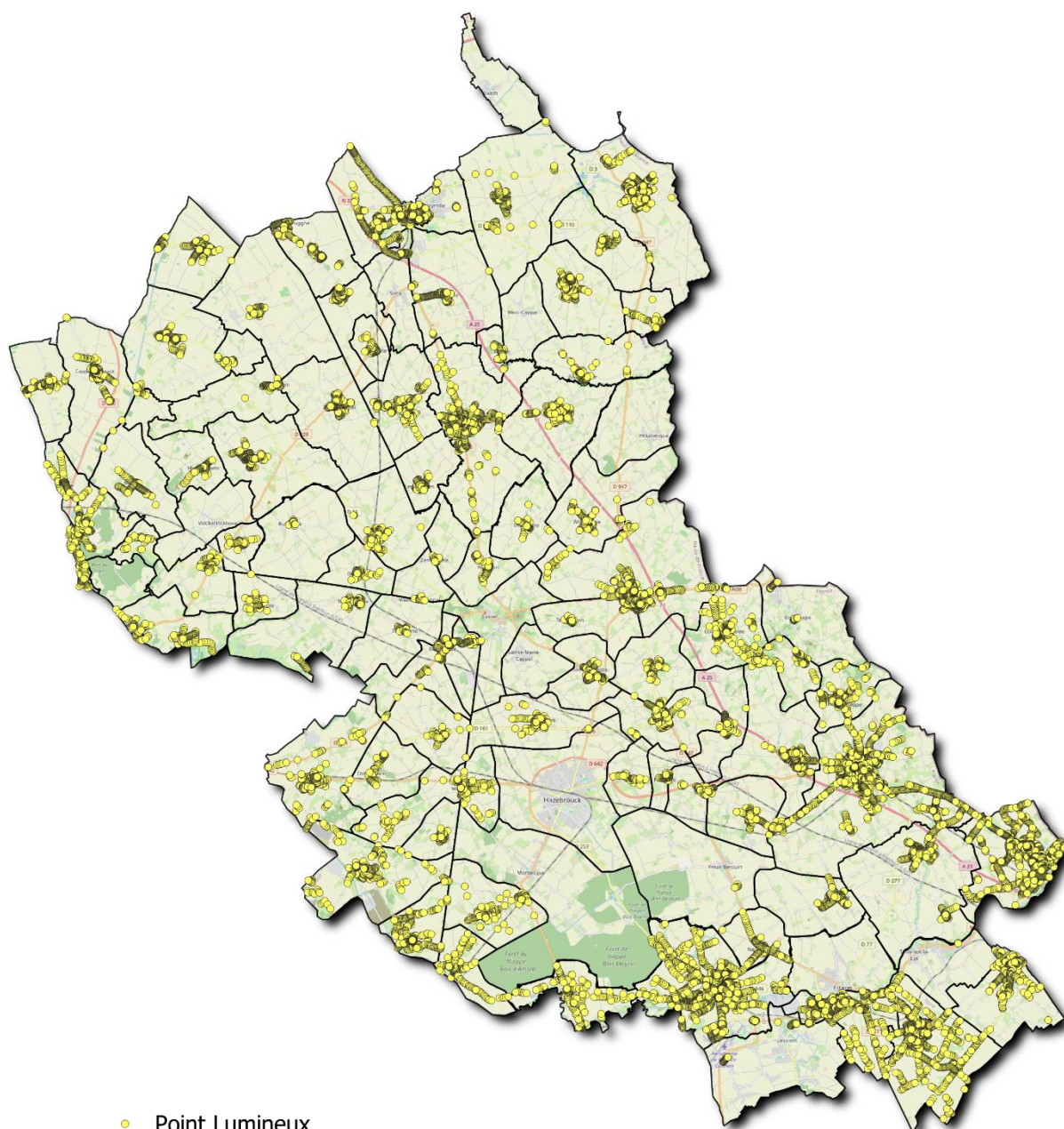


Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance.

Les services du TE FLANDRE ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, une moyenne de 101 DICT/ semaine.

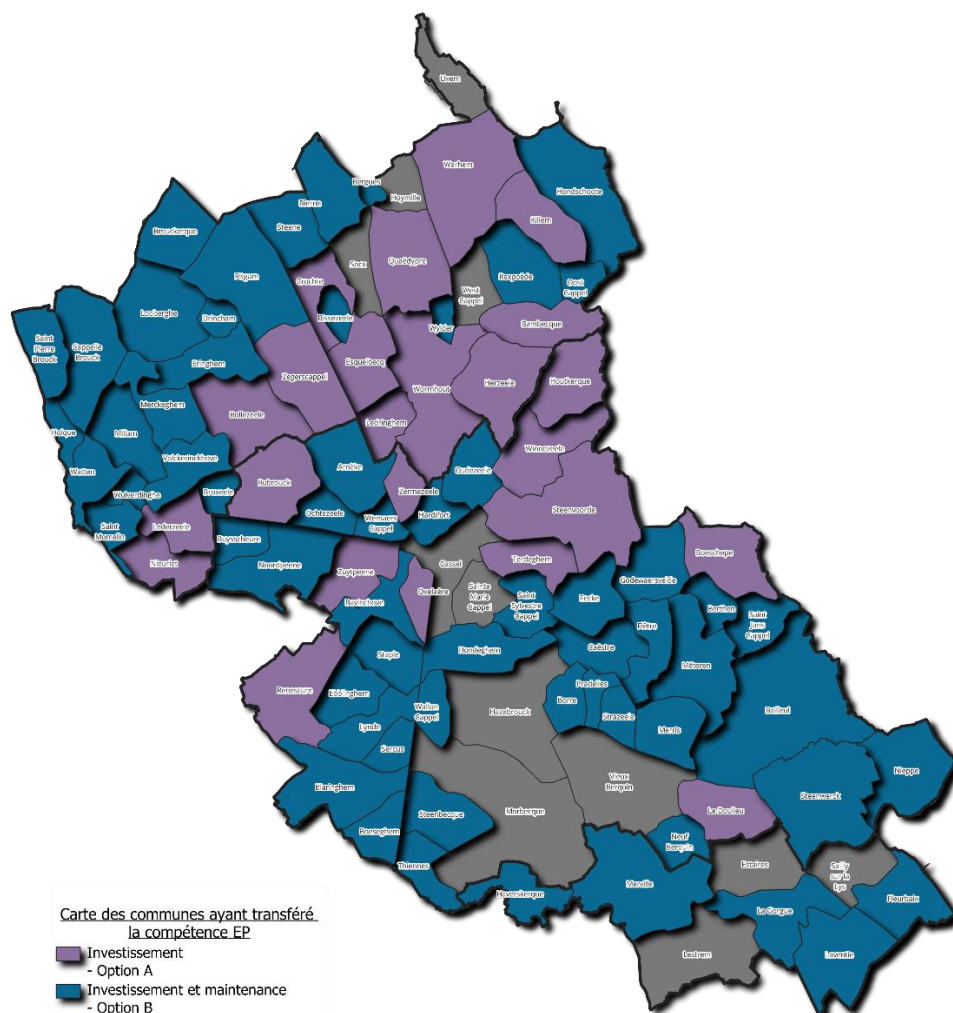
Enfin, 90 communes et 7 zones d'activités Cœur de Flandre Agglo et 8 zones d'activités CCHF et 5 en CCFL sont géo référencées : soient 26 134 points lumineux au 31/10/2025.

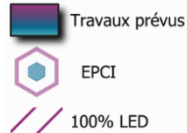
Cartographie des points lumineux en Flandre (Oct 2025) :



2. Travaux de rénovation l'éclairage public : vers un territoire 100% LED

Pour l'année 2025, 85 communes adhérentes à l'investissement (option A et option B confondues).





Territoire d'énergie Flandre - CA 2025 - présentation Comité 24 juin 2026 - page 24

En outre le TE FLANDRE est attributaire d'une aide du Département du Nord, programme ADVB 2025 pour un montant de 32 563€ pour 2 communes.

En parallèle, le TE Flandre continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public) au titre des CEE (dits CEE Classiques. Il convient de préciser que le montant des CEE est en forte baisse du fait d'une modification des fiches relatives aux travaux éligibles, au 1^{er} janvier 2025.

3. Le programme Lum'ACTEE+ : audits et réalisation d'un SDAL

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTEE+ porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect des obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'accompagnement en maîtrise d'œuvre.

E) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le TE FLANDRE s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

De l'été 2019 à décembre 2021, le TE FLANDRE a accompagné les communes dans le déploiement de la fibre. Depuis 2022, le TE Flandre est toujours aux côtés des communes et reçoit en moyenne 20 appels téléphoniques/emails relatifs au raccordement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

Afin d'accompagner la fin du cuivre, le TE FLANDRE a lancé une campagne de communication d'envergure :

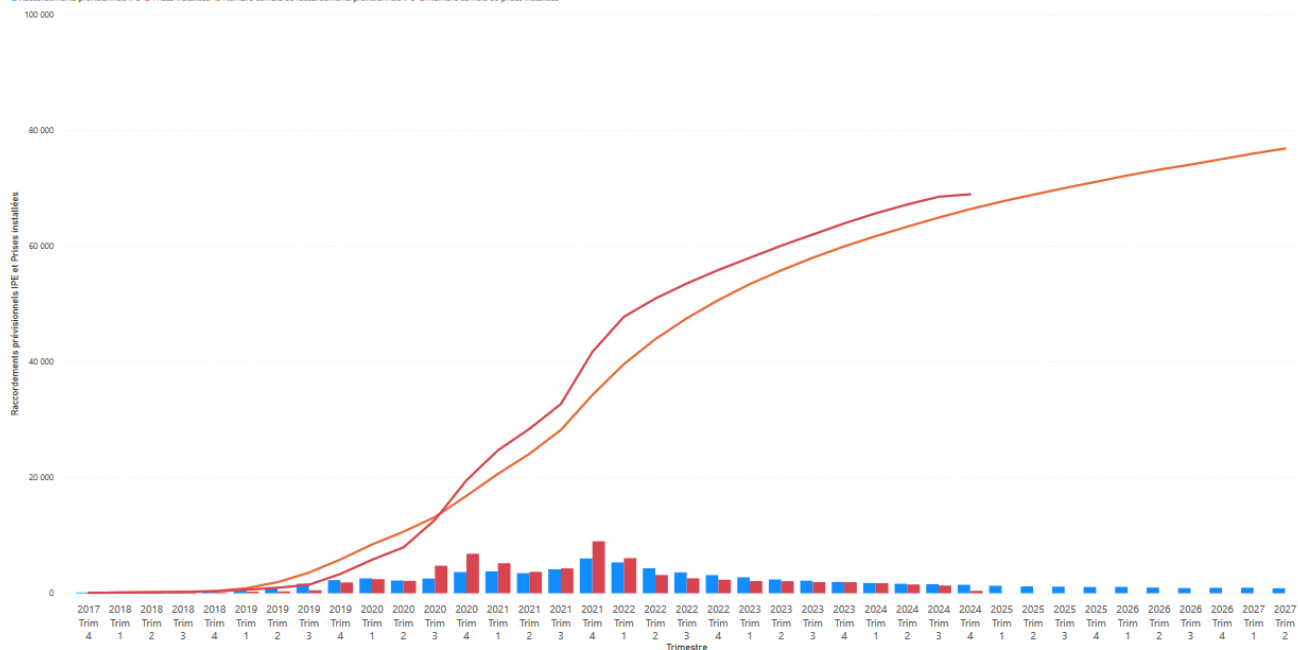


Suivi des raccordements fibre réalisés : 72 356 raccordements réalisés au 30/06/2025.

Raccordements prévisionnels jusqu'au 30/06/2027

Raccordements prévisionnels IPE, Prises installées, Nombre cumulé de raccordements prévisionnels IPE et Nombre cumulé de prises installées par Année et Trimestre

● Raccordements prévisionnels IPE ● Prises installées ● Nombre cumulé de raccordements prévisionnels IPE ● Nombre cumulé de prises installées



F) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le TE FLANDRE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et COEUR DE FLANDRE AGGLO.

Les bornes sont accessibles avec la carte PASS PASS et en interopérabilité.



En outre, le TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le TE Flandre a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont été concluantes et 11 bornes sur candélabres sont actuellement en service.

Le TE FLANDRE est également bénéficiaire d'une aide de l'Etat de 413 000€ dans le cadre de la DSII et une aide de 492 990€ dans le cadre du FNADT.

Dès le printemps 2021, le TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

G) Exercice de la compétence Réseau de chaleur

Une demande de subvention a été faite auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, pour le compte de la CC Flandre Lys, sur la commune d'Estaires, regroupant : piscine, salle de sports, collège et lycée.

Cette étude ayant pour but d'étudier la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une chaufferie biomasse à la piscine alimentant un réseau de chaleur reprenant plusieurs bâtiments publics appartenant à la commune d'Estaires, la région, le département ainsi que la CCFL. Le rendu final de l'étude a été transmis en septembre 2025.

Le TE Flandre est actuellement en réflexion pour la mise en place d'un CCRt (Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial). La mise en place d'un CCRt s'inscrit dans les démarches initiées par le TE Flandre dans le cadre de sa politique de transition énergétique.

H) Exercice de la compétence station GNV et bio GNV

1. Projet territorial et partenarial

- Besoin identifié : verdissement de la flotte du Syndicat de déchets (SM SIROM Flandre Nord)

- Transfert de la compétence : Station GNV et bio GNV par la commune
- Lancement d'un AMI par la SEM régionale
- Attribution de l'AMI à SEVEN
- Montage d'un tour de table partenarial entre la SEM régionale / SEVEN / TE Flandre et SM SIROM
- Création d'une société de projet composée à 51% de SEVEN et 49% de la SEM et le TE Flandre

2. Implantation

Site du SM SIROM avec bail emphytéotique, à proximité zone industrielle et l'autoroute A25

*



3. Véhicules identifiés

Cette station a été imaginée pour les véhicules gaz des collectivités locales :

- 4 véhicules légers du Territoire d'Énergie Flandre

- 6 Bennes à Ordures Ménagères et 4 VL du SM SIROM Flandre Nord

-> *Le SIROM possède à ce jour un parc total de 25 BOM + 10 VUL*

Elle a la capacité d'avitailler beaucoup plus de véhicules.

Plusieurs acteurs privés du monde du transport ont été approchés par SEVEN et ont manifesté un intérêt pour utiliser cette nouvelle station.

4. Capacité

Station charge rapide :

- 2 pistes avec chacune 2 distributeurs permettant l'avitaillement de 2 véhicules simultanément (VL et PL)
- 1 compresseur 350 bar et le stockage permettant la charge rapide des véhicules, de l'ordre d'une dizaine de minutes pour un PL

5. Environnement

BioGNC : Carburant renouvelable

Construction avec des entreprises locales

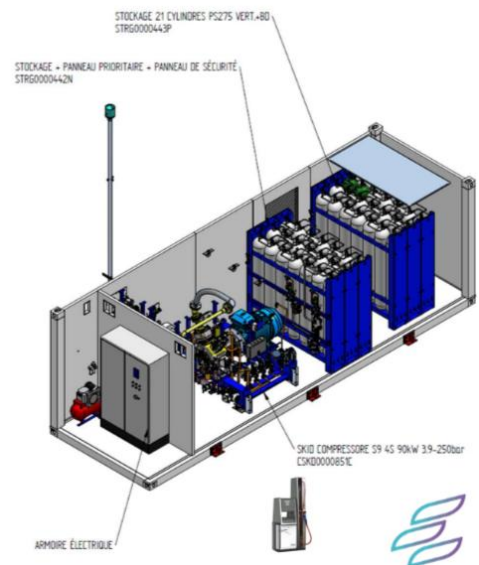
Délai de construction court : 6 mois

En service depuis le mois d'Août 2025.

6. Evolution hydrogène

Le terrain est également voué à accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques rapides ainsi qu'un emplacement dédié à l'installation d'une future station Hydrogène avec deux points de fourniture (en fonction de son développement et les besoins dans le secteur du transport).

=> Le but étant de créer une station multi-services ouverte au public.



I) Accompagnement des communes dans l'entretien, la rénovation ou la création de l'éclairage extérieur des terrains de sports

Depuis cette année 2023, le Syndicat propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent, afin d'entretenir, rénover ou créer de l'éclairage pour les terrains de sports extérieurs :

Etat des travaux réalisés en 2025 :

- Finalisation du projet à Steenwerck
- Stade Cosec à Laventie, terrain de sports
- 3 terrains de Bailleul (rugby, football herbe & synthétique)

J) Accompagnement des communes dans la création d'ombrières solaires

1. Projet de Fleurbaix

- Ombrière auto lestée installée au début d'année 2025 sur le parking du Terrain de Tennis
- Puissance installée de 35.2 kWc, production annuelle de 33 000 kWh
- La production couplée à celle de la centrale photovoltaïque de l'école Franche Terre sera autoconsommée à 97.7% sur les bâtiments communaux et infrastructures de Noréade présents dans un périmètre fixé réglementairement à 2km

2. Projet de Blaringhem

- Ombrières auto lestée de 135 kWc installée sur le parking de l'école Lino Ventura, la production annuelle est estimée à 124 827 kWh
- Les travaux sont en cours, la mise en service sera réalisée en fin d'année 2025
- La production sera autoconsommée sur les bâtiments communaux, la borne IRVE du TE Flandre et les infrastructures de Noréade présents dans un périmètre de 2 km qui sera éventuellement étendu à 10 km dans le cas où la dérogation est validée

3. Projet de Hoymille

- Le marché attribué début 2026
- L'ombrière de 4 places sera installée sur un nouvel espace de stationnement sur le parking de la Mairie
- La puissance installée est estimée à 12 kWc, sur cette base la centrale produira 10 757 kWh annuellement et sera consommée à 100% par les bâtiments communaux. L'éventuel surplus sera consommé par Noréade et la borne du TE Flandre.

K) Accompagnement des projets solaires en ACC

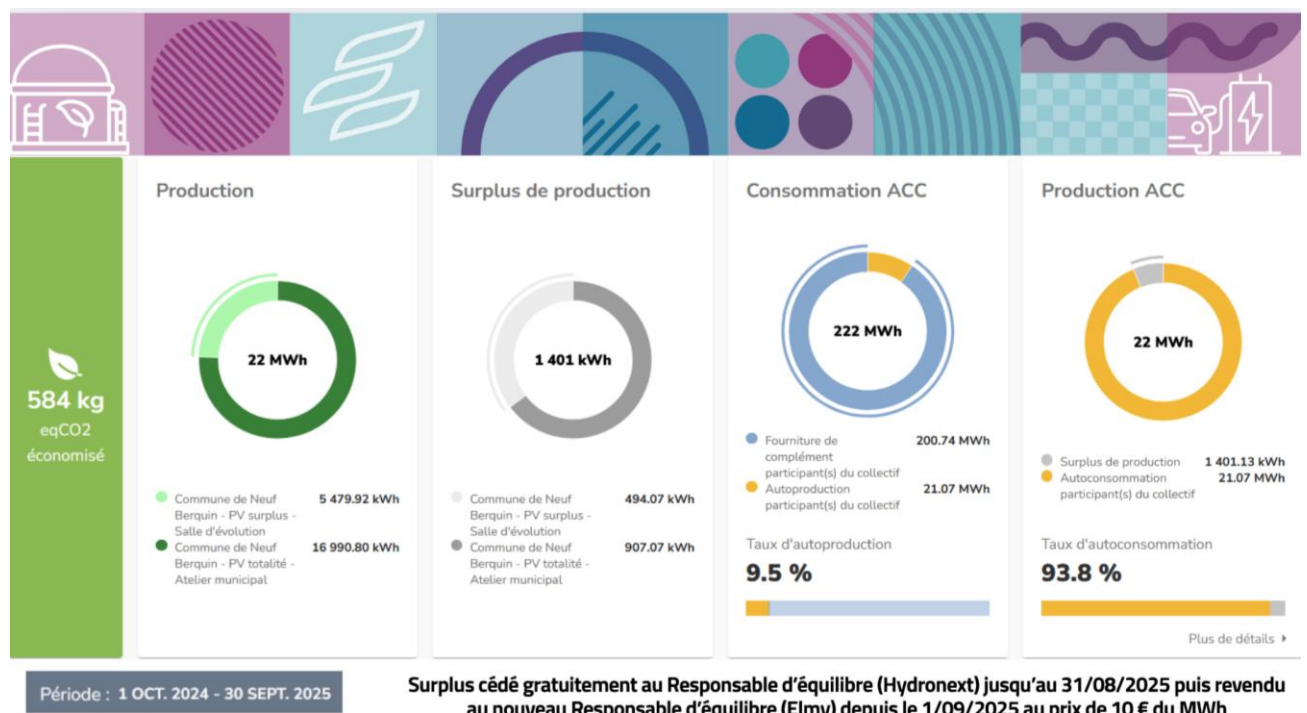
Afin de répondre aux volontés des collectivités en matière de développement des installations d'énergies renouvelables, le TE FLANDRE a lancé une opération « test » sur la commune de Neuf Berquin. Cette commune, étant déjà équipée de trois installations de panneaux photovoltaïques, sur trois toitures de bâtiments communaux.

Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité réunissant : la commune de NEUF BERQUIN, le SIAN SIDEN et ses régies NOREADE, le TE FLANDRE.

La réglementation exige un cadre légal pour cela il a été décidé la création d'une association loi 1901, support légal de la « Personne Morale Organisatrice », cette association, nommée « Territoire d'Energie Flandre - Solaire », interlocutrice d'ENEDIS, est effective depuis le mois de décembre 2023, elle permet la mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Neuf Berquin, et le cas échéant d'autres opérations à venir pour d'autres projets de communes adhérentes au TE FLANDRE.

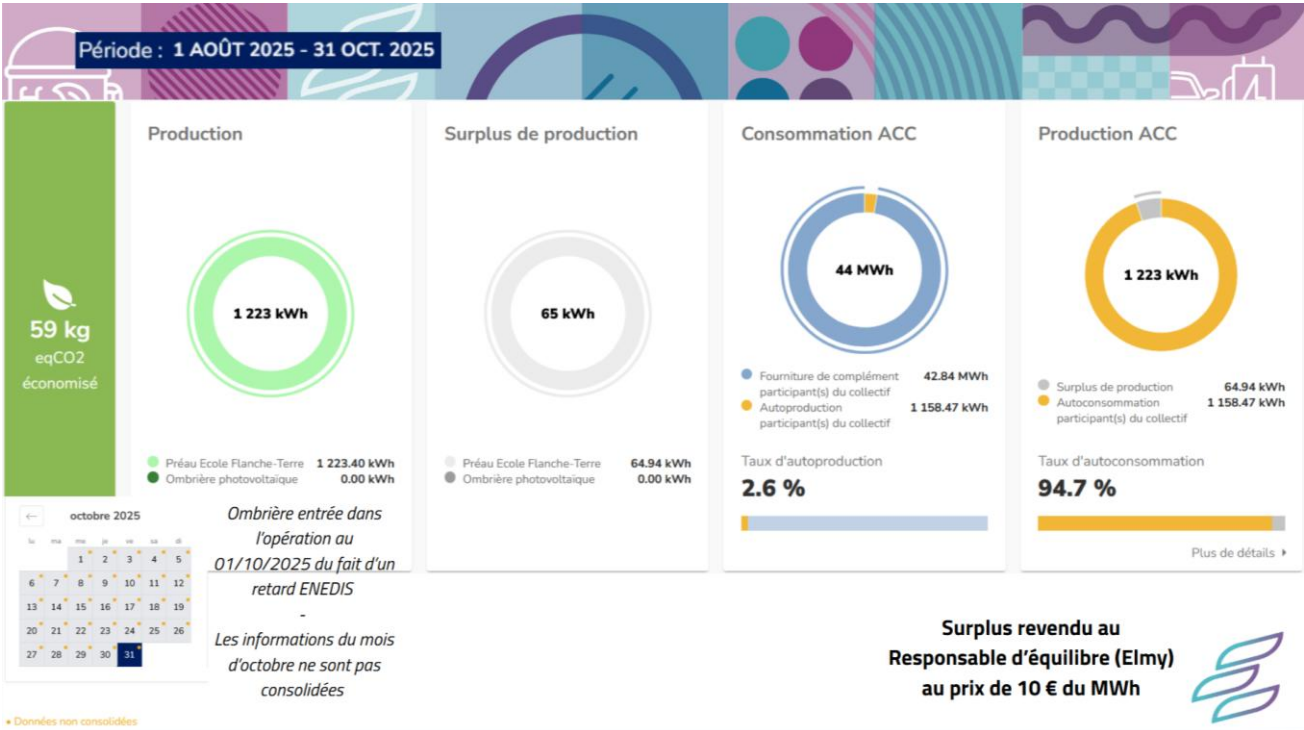
Dans la cadre du soutien aux énergies renouvelables du Département du Nord, ce projet a été développé et renforcé avec le soutien financier dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Bilan de l'opération d'autoconsommation de Neuf Berquin :

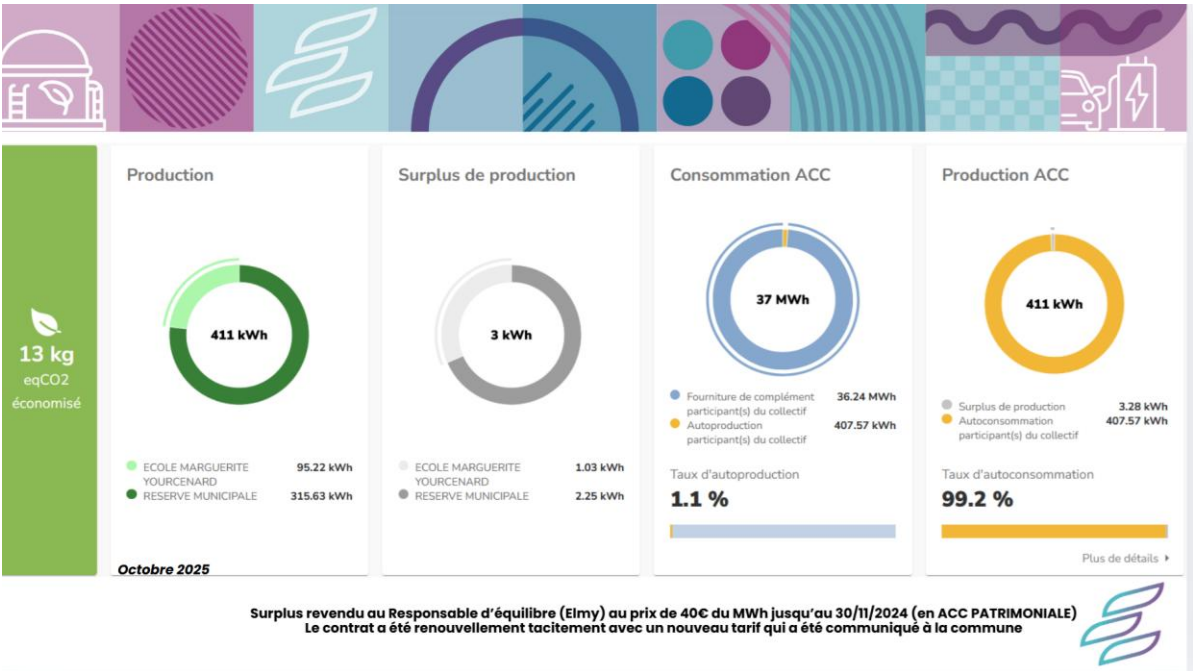


Au cours de l'année 2025, 2 opérations ont été mises en service :

Bilan de l'opération d'autoconsommation de Fleubaix :



Bilan de l'opération d'autoconsommation de Le Doulieu :



- 8 opérations d'ACC ont vocation à être mise en service d'ici à la fin d'année 2025 (BAVINCHOVE . MERRIS . LA GORGUE . BERTHEN . BOESCHEPE . Cœur de Flandre Agglo . CCFL . VIEUX-BERQUIN)
- 6 projets d'ACC sont en cours d'élaboration (NIEURLET . CROCHTE . BLARINGHEM . HOYMILLE . RUBROUCK . LEDRINGHEM)



L) L'achat groupé d'énergie

Un nouveau marché en accord cadre a été attribué en 2024, afin de fournir de l'énergie à l'ensemble des collectivités adhérentes (en 4 lots : électricité, gaz naturel, gaz propane, fioul) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027. Le SIDEN SIAN et ses régies font partie du groupement d'achat.

Les fournisseurs lauréats des différents lots sont :

LOT 1 - Electricité : OCTOPUS
 LOT 2 - Gaz naturel : Gaz de Bordeaux
 LOT 3 - Gaz Propane : Butagaz
 LOT 4 - Fioul : CARON

Le groupement en 2025 :

- 107 membres

- 5893 points de livraison en électricité et 340 points de livraison en gaz répartis sur le Nord, le Pas de Calais, la Somme et l'Aisne
- Électricité : ≈ 95,148 GWh/an
- Gaz : ≈ 24,473 GWh/an

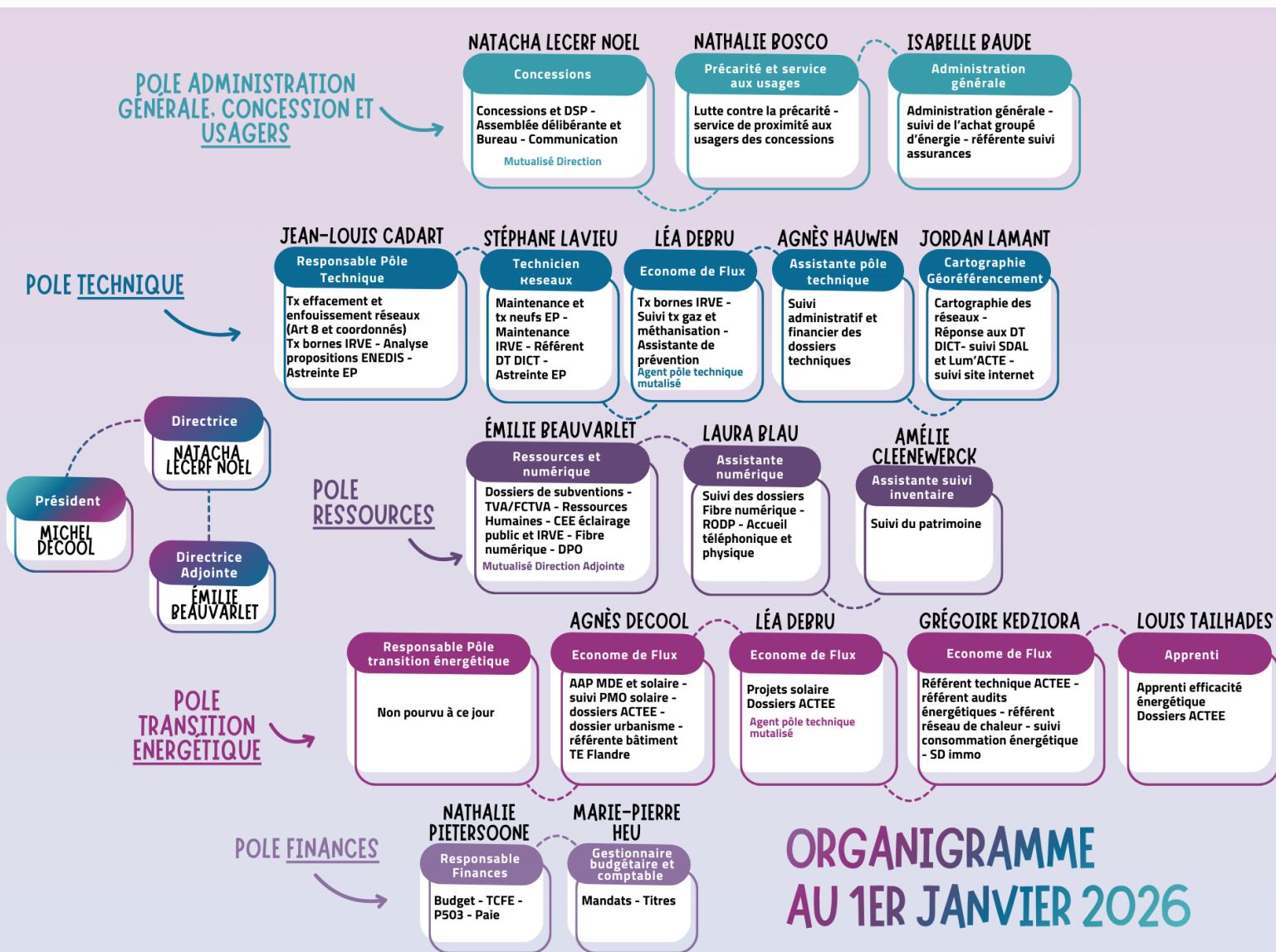
III) Ressources humaines

A) Etat du personnel au 01/01/2026

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	Pourvus
Rédacteur	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif	TC	2	Pourvus
Technicien principal 2 ^{ème} classe	TC	1	Pourvu
Technicien	TC	4	3 Pourvus / 1 vacant
Agent de maîtrise principal	TC	1	Vacant
Agent de maîtrise	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique	TC	4	1 Pourvu / 3 vacants
Contrat d'apprentissage	TC	2	1 Pourvu / 1 Vacant

Le TE FLANDRE souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021, actualisé par une délibération en date du 26 mai 2025.



B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

IV) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le TE FLANDRE - au 1^{er} janvier 2013

Le TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1^{er} janvier 2013.
Il reste un seul emprunt à rembourser (reste à payer 20 017,90€).

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0,33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0,33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Un emprunt a été contracté en 2023 auprès de la Banque postale pour un montant de 2 000 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 4,08%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public 2023 incluant la rénovation.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au TE FLANDRE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

Un emprunt INTRACTING a été contracté auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) avec 2 tranches : un versement de 628 936€ au 01/08/24 (durée 13 ans, taux fixe 2%, périodicité annuelle) et un versement de 628 936€ prévu au 07/07/25 durée 12 ans, taux fixe : 2%, périodicité annuelle), en vue de financer les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Ville de Bailleul (convention avec Bailleul pour la prise en charge avec les intérêts).

Un emprunt a été contracté en 2024 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 000 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 2,95%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public (passage en LED des points lumineux) et les travaux d'article 8.

Un emprunt a été contracté en 2025 auprès de la Banque postale pour un montant de 5 000 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 3,16%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public incluant la rénovation.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le TE FLANDRE TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL. L'emprunt prendra fin le 25-07-2027 (reste à payer 19925.12€).

V) Le budget vert

L'accord de Paris sur le climat obtenu le 12 décembre 2015 porte notamment au plan international engagement de la France sur la lutte contre le changement climatique.

Il convient donc d'interroger les dépenses du TE Flandre avec le prisme environnemental afin d'évaluer leur impact sur la transition écologique.

Les travaux réalisés par l'Institut économique pour le climat I4CE proposent une méthode de classification des dépenses sur les axes environnementaux :

- la lutte contre le changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources en eau, terrestres et maritimes ;
- la transition vers une économie circulaire, la prévention des risques naturels,

Le budget vert constitue ainsi un levier déterminant pour aligner les choix financiers du TE Flandre, sur les enjeux environnementaux et climatiques, tout en garantissant la pérennité de nos services publics. Dans le cadre des orientations budgétaires pour 2026, cette approche intègre systématiquement une évaluation des impacts écologiques et sociaux de chaque dépense, afin d'en mesurer la cohérence avec nos engagements en faveur de la transition.

Concrètement, ce dispositif permet d'identifier les actions les plus vertueuses, d'optimiser l'allocation des ressources et de renforcer la transparence envers les citoyens. Il s'agit non seulement d'un outil de pilotage, mais aussi d'un gage de responsabilité, illustrant notre volonté de concilier rigueur budgétaire et ambition écologique.

Les indicateurs retenus - empreinte carbone, consommation énergétique, préservation des ressources - serviront de base à un suivi régulier, afin d'ajuster nos priorités et de maximiser l'efficacité de nos investissements. Cette démarche témoigne d'une gestion publique résolument tournée vers l'avenir.

VI) Tableau de synthèse

FONCTIONNEMENT			
	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025
DEPENSES	6 427 198,50 €	8 984 776,99 €	6 802 192,74 €
RECETTES	7 813 806,96 €	8 984 776,99 €	7 959 128,88 €
RESULTAT SECTION (recettes-depenses)	1 386 608,46 €		1 156 936,14 €
RESULTAT REPORTE	99 026,41 €		669 382,99 €
RESULTAT SECTION CUMULE	1 485 634,87 €		1 826 319,13 €

INVESTISSEMENT			
	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025
DEPENSES	9 349 892,66 €	22 824 886,50 €	14 933 086,49 €
RECETTES	11 194 700,44 €	22 824 886,50 €	14 506 706,16 €
RESULTAT SECTION (recettes-depenses)	1 844 807,78 €		-426 380,33 €
RESULTAT REPORTE	-56 385,35 €		1 788 422,43 €
RESULTAT SECTION CUMULE	1 788 422,43 €		1 362 042,10 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025			
DEPENSES - RESTES A REALISER (commandé non facturé)	-7 199 462,51 €		- 4 142 375,74 €
RECETTES - RESTES A REALISER (notifié non perçu)	4 594 788,20 €		3 158 659,21
RESULTAT SECTION DE INVESTISSEMENT	1 844 807,78 €		-426 380,33
RESULTAT REPORT D' INVESTISSEMENT	-56 385,35 €		1 788 422,43
RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 386 608,46 €		1 156 936,14
RESULTAT REPORT DE FONCTIONNEMENT	99 026,41 €		669 382,99
RESULTAT GLOBAL	669 382,99 €		2 204 644,70 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2025			
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT CUMULE	1 485 634,87		1 826 319,13 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) - PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	816 251,88 €		
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT CUMULE	1 788 422,43		1 362 042,10 €

30 rue Louis Warein
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



contact@teflandre.fr



www.teflandre.fr



Siège en Mairie
d'Hazebrouck



@ENERGIEFLANDRE

